

## ANNEXES 1 : EXTRAIT DE REGLEMENT DE JEU ET REGLEMENT POUR JEU CONCOURS

Extraits de règlement du jeu « GAGNEZ DES EUROS ! »

Carrefour Banque, Société Anonyme au capital de 101 346 956,72 Euros dont le siège social se situe 1, place Copernic - 91051 Evry Cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Evry sous le numéro 313 811 515 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat valable du 10 juin au 10 juillet 2016 [sur son site internet www.carrefour-banque.fr](http://www.carrefour-banque.fr).

Comme toute loterie, ce jeu est entièrement régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement. Ce jeu est réservé aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice et de leurs familles respectives vivant sous le même toit.

Pour jouer, les participants doivent se connecter sur [www.carrefourbanque.fr](http://www.carrefourbanque.fr) et remplir le bulletin de participation.

Jusqu' à 2 participations sont possibles par foyer : une participation en agence et une participation sur internet.

Le 1<sup>er</sup> gagnant tiré au sort se verra attribuer un chèque d'un montant de 5000€.

Les 5 suivants se verront attribuer un week-end pour 2 personnes dans une ville européenne au choix parmi les villes suivantes : BARCELONE, MUNICH, MILAN, AMSTERDAM, ou LISBONNE.

Le week-end comprend un séjour de 3 jours/2 nuits avec hôtel, petit déjeuner et transport. La valeur totale du week-end pour 2 personnes est de 1000€ TTC. Date de validité du week end : 1 an.

Week-end cessible sur décision du gagnant.

Au total, il y a 5 week ends mis en jeu.

Le règlement complet est déposé auprès de la SCP Papillon Lesueur, Huissiers de Justice associés, 11, boulevard de l'Europe BP 160, 91005 Evry Cedex. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse du jeu : Carrefour Banque 1, Place Copernic 91051 Evry Cedex. Un seul remboursement par foyer (personne vivant sous le même toit) des frais d'affranchissement, au tarif lent en vigueur, sur simple demande (accompagnée d'un RIB) à l'adresse du jeu.

Les coordonnées des participants pourront être traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations le concernant en écrivant à l'adresse du jeu.

Carrefour Banque, Etablissement de crédit et de courtage en assurances, SA au capital de 101 346 956,72 € - 313 811 515 RCS EVRY. N° ORIAS : 07027516 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

**JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT**  
**« GAGNEZ DES EUROS »**

**ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

**Carrefour Banque**, Société Anonyme au capital de 101 346 956,72 Euros dont le siège social se situe 1, place Copernic - 91051 Evry Cedex et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Evry sous le numéro 313 811 515, (ci-après désignée « Société organisatrice ») organise du 10 juin au 10 juillet 2016 dans ses agences Carrefour Banque situés à proximité des hypermarchés à enseigne Carrefour notamment, un jeu intitulé « GAGNEZ DES EUROS » **gratuit sans obligation d'achat**. **Toutes les agences Carrefour Banque participent à ce jeu.**

**ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS**

Ce jeu est réservé aux personnes physiques et majeures résidant en France métropolitaine, Corse comprise.

Ne peuvent pas participer au jeu :

- Les salariés de la société organisatrice, et de leurs familles respectives vivant sous le même toit.
- Toute personne, physique ou morale, ayant participé à quelque titre que ce soit à l'organisation du présent jeu, ainsi que les membres de leur famille respective vivant sous le même toit.

**ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

**Comme toute loterie commerciale, ce jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.**

Pour jouer il faut :

Renseigner un bulletin de participation sur le site Carrefour Banque.fr en agence ou à domicile

Une chance supplémentaire de gagner est possible pour le participant : il peut récupérer « le numéro de participation agence » auprès d'une agence Carrefour Banque.

Ce « numéro de participation agence » ne peut être utilisé qu'une seule fois et ne sera octroyé que par une seule agence au choix du participant pendant la durée du jeu.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Société organisatrice. Toute mention fautive ou incohérente entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

**La participation au jeu est limitée à 2 par foyer (personnes vivant sous le même toit) et pendant toute la durée de l'opération. Les participants n'ont le droit de participer que dans une seule agence CARREFOUR BANQUE.**

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même de notre jeu (*méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple...*), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entraînera la nullité de sa participation.

**ARTICLE 4 : DESIGNATION DU GAGNANT**

Il y a, au total, 6 gagnants sur l'ensemble des agences participant à l'opération.

Le tirage au sort, parmi l'ensemble des participants, aura lieu le 10 juillet et sera effectué par la **SCP Papillon Lesueur, Huissiers de Justice associés, 11, boulevard de l'Europe BP 160, 91005 Evry Cedex**, en la personne de Maître Lesueur, Huissier de Justice à Evry (91).

Le gagnant sera avisé par téléphone, dans un délai de 7 jours suivant la date du tirage au sort.

#### **ARTICLE 5 : LES LOTS**

Lot n°1 : le 1<sup>er</sup> gagnant se verra attribuer 1 chèque de 5000€.

Lot n°2 : Les 5 gagnants suivants se verront attribuer un week-end d'une valeur de 1000€ pour 2 personnes dans une ville européenne au choix parmi les villes suivantes : BARCELONE, MUNICH, MILAN, AMSTERDAM, ou LISBONNE. Le week-end comprend un séjour de 3 jours/2 nuits avec hôtel, petit déjeuner et transport.

Il y a donc au total 6 lots mis en jeu pour un montant total de 10000 €.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot, en tout ou partie, par un autre de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de prestation.

#### **ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS**

Chaque gagnant sera contacté par Carrefour Banque.

Il devra se présenter dans l'agence Carrefour Banque de son choix afin de justifier de son identité au moyen d'un document officiel portant une photographie (carte d'identité, passeport ou permis de conduire).

Le chèque de 5000€ sera remis dans l'une des agences Carrefour Banque choisie par le gagnant. La date de remise sera convenue entre le manager d'agence et le gagnant.

La réservation des 5 week-ends pourra se faire directement en agence Carrefour Voyages ou via la plateforme d'appel Carrefour Voyages au 0892 015 015 (0.40€/mn). Les gagnants pourront choisir leurs dates de départ, leur destination et leur ville de départ selon disponibilités au moment de la réservation.

Si le gagnant était dans l'impossibilité de se rendre lui-même à cette remise de lots, il devra mandater, pour le représenter, une personne munie d'un pouvoir et de la photocopie de la carte d'identité dudit gagnant.

Aucune demande de remise de lot ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci dessus ne sont pas remplies.

**Les lots non réclamés dans un délai d'un (1) mois à compter de la fin de l'opération seront considérés comme restant propriété de la Société organisatrice. Ils ne seront pas remis en jeu.**

#### **ARTICLE 7 : EXPLOITATION DE L'IMAGE DES GAGNANTS**

La société organisatrice pourra solliciter l'autorisation du gagnant afin d'utiliser, à titre publicitaire, ses nom, prénom, adresse et photographie, ainsi que sa voix, dans le respect de la Loi « Informatique et Libertés » du 06/01/78, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

#### **ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société Organisatrice à l'adresse :

**Carrefour Banque**  
TSA 74116  
77026 Melun Cedex

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu.

Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

#### **ARTICLE 9 : LIMITE DE RESPONSABILITE**

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

#### **ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé auprès de **la SCP Papillon Lesueur, Huissiers de Justice associés, 11, boulevard de l'Europe BP 160, 91005 Evry Cedex**

Le règlement peut être consulté dans les agences Carrefour Banque des magasins à enseigne Carrefour, et obtenu gratuitement sur simple demande à l'accueil des agences ou à l'adresse du jeu :

**Carrefour Banque**  
TSA 74116  
77026 Melun Cedex

#### **ARTICLE 11 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT**

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande du présent règlement seront remboursés sur simple demande écrite envoyée à l'adresse du jeu dans un délai ne pouvant excéder 15 jours calendaires à compter de la fin de l'opération (le cachet de la poste faisant foi).

Le remboursement se fera par l'envoi, à la personne le demandant, d'un timbre au tarif lent en vigueur au jour de la réception de la demande écrite.

Pour obtenir ce remboursement, le participant devra transmettre à l'adresse du jeu, sur papier libre, ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville).

Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci dessus ne sont pas remplies. Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être effectuée par téléphone.

Les demandes de remboursement de timbre seront honorées dans un délai moyen de **4** semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (personnes vivant sous le même toit).

